

Date de dépôt : 16 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Mathias Buschbeck : Une zone bleue le long de la route Suisse ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 novembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Sur le bord de la route suisse, avant l'entrée sur l'autoroute au Vengeron, les places de stationnement situées en zone blanche sont régulièrement utilisées sur le long terme par des véhicules lourds, privant de stationnement les plaisanciers pour de courtes durées. De plus, ces poids lourds empiètent fortement sur la piste cyclable attenante, mettant en danger ses utilisateurs.

Serait-il possible d'envisager de transformer ces places de stationnement de zone blanche en zone bleue, pour en valoriser l'utilisation et améliorer la sécurité des cyclistes ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La route de Lausanne, nommée plus haut route Suisse, est identifiée dans les planifications directrices cantonales comme une pénétrante structurante du réseau de mobilité douce cantonal. C'est pourquoi le canton de Genève a étudié la manière dont la sécurité et le confort des modes doux pourraient être améliorés, particulièrement sur le bord de la route, côté lac.

Un projet mené par la direction générale des transports (DGT) du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture est en cours de finalisation. Il tient compte des éléments évoqués dans la présente question écrite urgente, à savoir :

- offrir un gabarit plus large pour les cycles;
- permettre également aux piétons de cheminer sur le trottoir en toute sécurité;
- mettre fin au stationnement ventouse de véhicules utilitaires dont l'empiétement dépasse parfois le marquage de la place de stationnement.

Il est prévu que ce projet soit réalisé début 2017. Dans ce cadre, la DGT veillera également à prendre en compte la question du stationnement des plaisanciers du bord du lac, comme cela est proposé.

Une information sur les nouveaux usages de cet espace public sera diffusée en parallèle à la mise en place de ces aménagements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP